



Présentation du parcours

La santé peut être secondaire pour certains jeunes.

Ce parcours propose les actions suivantes :

- éduquer au système de santé les jeunes et les rendre autonomes, en ciblant les jeunes vulnérables en priorité ;
- contribuer au meilleur accès aux droits et aux soins pour les jeunes qui ne viennent pas en accueil et n'ont pas de compte ameli en les contactant grâce aux partenaires qui les accompagnent au quotidien ;
- favoriser l'inclusion sociale ;
- développer le réseau partenarial et lui permettre d'être proactif.



Stratégie portée

- 1 - Optimiser l'accès aux droits et aux soins des publics vulnérables.
- 2 - Mobiliser les prescripteurs de proximité en lien avec ces publics.
- 3 - Porter attention à ces publics.



Notre démarche

- Intervention partenariale ou CPAM dans le cadre de l'Aller vers, dans les Missions locales, Centres de formation des apprentis (CFA) et agences France Travail.
- Intervention auprès des jeunes repérés sans médecin traitant, et/ou sans complémentaire santé, et/ou sans compte ameli et/ou sans soins depuis plus de 2 ans.
- Ces assurés peuvent prendre un rendez-vous dans l'une de nos agences pour être accompagnés dans la création de leur compte ameli ou dans l'utilisation de ses téléservices.



Acteurs et partenaires

La caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime, les partenaires en charge des jeunes, les Centres de formations des apprentis, les Missions locales et France Travail.